

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250317-DEC2025-022-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-022

Objet : Contrat d'assistance à la gestion avec KPMG

LE PRESIDENT

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le besoin d'assistance de la CCPA dans les domaines juridiques, économiques, organisationnels, financiers et fiscaux ;

CONSIDERANT la proposition de mission d'assistance à la gestion de KPMG ;

- DECIDE de signer un contrat pour une mission d'assistance à la gestion avec KPMG, d'un montant de 20 000€ HT.
- PRECISE que ce contrat est conclu pour l'année 2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mars 2025

Publiée le 19 MARS 2025

Fait à Chazey-sur-Ain, le 17 mars 2025.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

